

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 121 (1995)

Heft: 14

Artikel: Un site, une région, un lieu

Autor: Desprez, Anne-Catherine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78612>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un site, une région, un lieu

Par Anne-Catherine Desprez
Service de la protection de la nature et des paysages Rue Henri-Fazy 2 Case postale 418 1211 Genève 3

Directrice du service cantonal de la protection de la nature et des paysages, Anne-Catherine Desprez constitue le territoire genevois en «paysage périurbain» et en décrit les caractéristiques, en dégageant ses lignes de force et ses fragilités. Cette lecture paysagère du canton-ville dispose sous l'unité d'un même regard une réalité complexe, à forts contrastes, où le «naturel» et l'«artificiel» se conjuguent pour former un patrimoine intermédiaire. La description structure et justifie des principes d'action à moyen et long termes.

Les enjeux

La définition d'un espace, de son histoire et de son rôle en vue de sa valorisation passe d'abord par sa qualification, son identification et une sensibilisation aux critères ainsi dégagés. Ensuite, il faut prévoir l'avenir en élaborant une planification et assurer l'entretien du patrimoine selon un cahier des charges. Il s'agit enfin d'aboutir à des principes de décision, qui prennent en compte tant les facteurs humains (les susceptibilités) relatifs au lieu, que les aspects économiques et financiers de la gestion du territoire.

Le paysage périphérique

Le cas genevois

Occupant une surface de 282 km², le canton de Genève est très mal connu. Une moitié de son territoire se trouvant en zone urbaine et l'autre en espace libre, il offre en effet une richesse de paysages incroyable. Or, avec 400 000 habitants désireux de profiter au maximum de leurs loisirs et de ces espaces libres, la situation n'est pas toujours facile à gérer. En outre, les enjeux économiques liés notamment à la présence du lac Léman et d'un fleuve, le Rhône, véhiculent encore d'autres critères à intégrer dans la gestion de cet espace. Enfin, sa situation géographique, climatique et to-

pographique fait de Genève un canton riche et varié biologiquement, où plusieurs sites d'importance nationale et régionale sont protégés.

La gestion de ces espaces périphériques et des paysages qui les caractérisent est devenue un problème d'aménagement du territoire - enjeu en cette fin de siècle, et stratégie du futur. Le problème en est la complexité: le paysage évolue, se dégrade, les milieux naturels s'appauvrisent, etc., au gré des rapports que la société entretient avec son territoire et aux changements des mentalités, agricoles entre autres. Il est donc utile de se pencher sur les problèmes de gestion de cet espace, plutôt que de mettre le paysage sous pression.

Aménager le paysage, c'est savoir sauvegarder le juste équilibre entre villes et campagnes d'abord, et savoir ensuite orienter le développement des constructions et l'utilisation des espaces libres entre elles pour composer un cadre de vie urbain englobant des espaces cultivés ou des espaces verts environnants donnant leur caractère à un ensemble territorial.

L'enjeu de cette conciliation est de taille et il est utopique de dire qu'une solution existe, si non nous n'en serions pas là aujourd'hui. Le grand défi face à l'importance des modifications en cours est de pouvoir les contrôler sans oublier que le paysage est un tout: à la fois «passé, présent et futur», il doit harmoniser les lignes de forces anciennes et les innovations techniques.

Pour citer le professeur Miège: «Le paysage genevois est quelque chose d'unique et il faut le sauver de manière absolue. Cette campagne genevoise, ces paysages, ce sont les fruits d'un équilibre, d'une nature qui a été façonnée, mais respectée en même temps par l'homme. Des exigences contradictoires

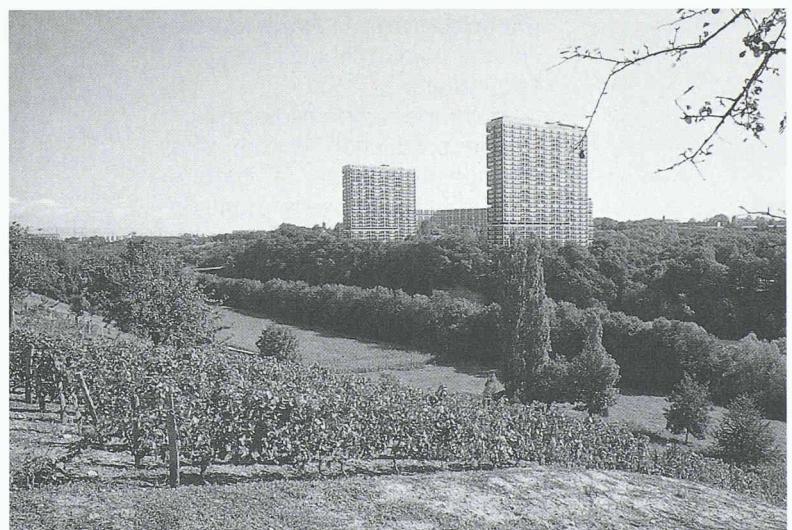
donc s'affrontent, c'est l'urbanisation, l'agriculture et l'écologie. Il paraît impossible d'éliminer un des termes de cette équation. Il est donc nécessaire de définir un point d'optimalisation, où ces exigences opposées puissent cohabiter. Cela implique inévitablement des limitations.»

Le but primordial de la protection de la nature et du patrimoine culturel sera à l'avenir toujours et encore de préserver le paysage:

- en tant que milieu vital et lieu de délassement pour les hommes;
- en tant qu'espace vital de la végétation et de la faune;
- en tant que source d'information pour l'histoire et les sciences naturelles.

Or, depuis quelques années, les préoccupations et les discussions autour du mot «paysage» se multiplient. Le paysage est un espace et pas seulement un objet qui y serait contenu; en même temps, pour devenir paysage, l'espace en question a nécessairement besoin d'un contenu. A travers la complexité qu'évoque ce mot, on trouve aussi bien un effet de mode et des enjeux politiques importants, qu'une réelle prise de conscience d'une dégradation quasi irréparable. D'où toute l'importance d'ouvrir un débat, non pas pour résoudre les problèmes, mais pour fixer certains objectifs, notamment à Genève et dans la région que nous allons évoquer ici. Cela dans l'espoir que les réflexions amorcées en cette fin du XX^e siècle ne restent pas lettre morte et inspirent les réalisations du XXI^e.

En effet, tout paysage exprime les forces d'une société et d'une culture et celles-ci produisent l'environnement qu'elles méritent. Créer un paysage nouveau est limité, retrouver un paysage ancien impossible. Le constat ne diminue pourtant en rien le rôle du paysagiste qui doit, là où c'est possible, s'exprimer de fa-



çon totalement neuve en se souvenant toujours que l'homme aménage son cadre de vie à partir de la nature. Même lorsqu'il tente de coloniser l'espace, ce dernier essaie de recréer la nature nourricière. Malheureusement, il est aussi capable d'oeuvres régressives, où la nature subit des altérations qui dépassent l'échelle humaine. L'aménagement de la zone péri-urbaine est donc une opération d'urbanisme aux enjeux immenses, lesquels portent notamment sur la définition même de l'objet à élaborer, car il ne s'agit pas vraiment de la ville, ni vraiment de la nature ou de la campagne hors la ville, mais bien d'une entité intermédiaire.

L'urbanisation aujourd'hui
Jean-Marc Lamunière a très bien décrit l'origine et les ca-

ractéristiques de cette entité intermédiaire: «Les phénomènes d'enrobements successifs de la ville au delà de périmètres et de limites préconçues de manière formelle ont détruit le rapport ville/campagne, autrefois clairement défini. Les mêmes phénomènes d'enrobements ont contaminé aussi les mêmes limites formelles des villages suburbains en les entourant d'une ceinture molle de construction de villas ou d'immeubles dits villageois. Ces enrobements ont déformé non seulement le paysage que ces villages ponctuaient et identifiaient, mais encore, ont ruiné toutes les transitions autrefois si douces entre les constructions et la campagne (rue, cour, maison, jardin potager, verger, champ, vignes et forêt).»

La zone libre

Les terres agricoles

Les terres agricoles constituent une couronne plus ou moins large autour de l'agglomération, dans laquelle elles s'immiscent, ou constituent des reliquats isolés. De tout temps et dans tout paysage, la compétition pour l'utilisation du sol est vive, car la terre est un bien fini et inextensible. Le rôle de l'agriculture est multiple et avec le virage qu'elle connaît aujourd'hui, elle est prête à intégrer :

- la compensation écologique;
- une production encore plus respectueuse de la nature, pour nos citoyens dont la pression est de plus en plus forte;
- les sports et les loisirs de pleine nature.

Pour cela, l'agriculture doit absolument imaginer une nouvelle manière de gérer son espace. Si elle ne doit pas et ne peut pas être un frein au développement, elle exige cependant d'être associée de façon permanente à sa genèse, ce qui est logique puisqu'elle en occupe la base, à savoir la terre.

Les espaces verts et équipements

Les forêts situées en dehors de l'agglomération constituent de grandes zones de protection et de détente. Bien protégées par les législations fédérales et cantonales et quasi-intouchables, elles constituent une richesse et une force non négligeables pour le canton.

Les espaces verts plus aménagés se trouvent dans l'agglomération et permettent par leur importance de faire pénétrer la verdure jusqu'au cœur de la ville (grands parcs, zones sportives).

Les activités

Dans le sud du canton, on note la présence de nombreuses gravières exploitées actuellement et destinées progressivement à re-

devenir, à moyen terme, soit des zones naturelles, soit des terres agricoles, voire par endroits des réserves naturelles.

Les sites non construits ne doivent pas être considérés comme des vestiges de la nature ou des réserves pour de futures constructions, mais comme une affectation du sol à part entière. Dans le cadre d'un régime d'affectation visant à préserver et restaurer les diverses fonctions de la nature et du paysage, les territoires non bâties doivent donc faire l'objet d'une différenciation des affectations au même titre que les zones urbanisées. Il faut remédier à l'appauvrissement biologique de la nature et du paysage par des mesures de restauration de la diversité des affectations. Seule la diversité d'utilisations agricoles et sylvicoles respectueuses de l'aptitude naturelle du sol permet de sauvegarder durablement des milieux naturels et diversifiés indispensables à la nature des espèces animales et végétales. Il faut donc à tout prix éviter de banaliser cet espace rural car cela entraînerait une extinction progressive des paysages.

Si le terme paysage est habituellement associé à des notions historiques et géographiques, il est indispensable de connaître et de comprendre le lieu où l'on agit. Les problèmes associés à la périphérie sont ceux qui apparaissent là où la croissance chaotique des villes pose la question fondamentale de l'espace résiduel. Aussi, dans l'espace périphérique, les vides ne doivent-ils pas être considérés comme des lieux qui auraient résisté à la pression urbaine, mais comme des espaces à part entière. Il faut s'efforcer de structurer les espaces uniquement où cela s'avère indispensable, en établissant des systèmes de relais, de repères et de raccords; en d'autres termes, il faut éviter que cet espace résiduel mite le

paysage faute de liaisons. Cela étant, il importe en même temps de préserver quelques espaces disséminés de manière arbitraire, car ceux-ci caractérisent l'histoire de ces lieux.

Aménager le paysage, c'est donc savoir sauvegarder le juste équilibre entre ville et campagne d'abord, et ensuite savoir orienter le développement des constructions et l'utilisation des espaces libres entre elles pour composer un cadre de vie urbain englobant des espaces cultivés ou des espaces naturels environnants, qui donnent leur caractère à un ensemble territorial. Sans oublier ce que la situation du canton de Genève a d'unique et d'insolite, posons cette question en guise de conclusion et pour amorcer le débat: le projet paysage périphérique doit-il s'imprégnier de toutes les variations du quotidien et les traduire localement dans les traces de l'histoire?

Bibliographie de référence sommaire

- «Aménagement du territoire à Genève – Institutions et procédures», *Cahier de l'Aménagement N° 3*, DTPE, Genève, 1994
- «Le cas genevois: possibilités et limites», Actes du colloque *Conservation de la nature*, DIA, Lullier, 1984
- GEORGES NEURAY: «Des paysages pour qui? pourquoi? comment?», PAG, Gembloux, 1982
- «Espaces libres dans l'agglomération», DTPE, Aménagement, Genève, janvier 1994
- «Espace rural, espace en mutation, aménagement du territoire, perspectives», DTPE - DEP, Genève, octobre 1994
- «La nature dans la ville», Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1982
- «Le paysage sous pression», OFAT - OFEFP, Berne, 1991
- «Orientations pour l'aménagement franco-valdo-genevois», DTPE, Aménagement, Genève, juillet 1993
- «Pays-paysages», *Territoires N° 4*, Hardy, Versailles, 1992/93
- SÉGOLÈNE ROYAL: «Pays - paysans - paysages, la réconciliation est-elle possible?», Robert Laffont, Paris, 1993
- «Paysage romand», *Anthos 2/91, Revue pour l'aménagement des espaces libres et du paysage*, Zurich
- OLIVIER FAZAN-MAGI: «Paysage urbain, paysage périphérique», IAS, N° 10/1993
- «Programme intercommunal de gestion de l'espace», Chambre d'agriculture de Haute-Savoie, Annecy, octobre 1994
- FRANÇOIS LAPOIX: «Sauver la ville», Sang de la terre, Paris, 1991

